

PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

Bulletin trimestriel de veille

N°15 - Avril 2010
1er trimestre 2010

Les derniers textes parus
Actes administratifs en Rhone-Alpes
Questions parlementaires
Jurisprudence
Veille technologique



www.irma-grenoble.com

Panoramas

L'actualité des risques majeurs

N° 15 – 1er trimestre 2010

« Panoramas » est un bulletin de veille trimestriel
édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Faure, 38000 Grenoble

Veille réglementaire

1. Droit - Les derniers textes parus -----	2
2. Les actes administratifs en Rhône-Alpes -----	9
3. Questions parlementaires -----	15
4. Jurisprudence -----	21

Veille technologique internationale

1. Risques naturels -----	22
2. Risques technologiques -----	24
3. Prévention et gestion des risques -----	25

Pour aller plus loin...

Sélection bibliographique de documents -----	28
--	----

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

1. - DROIT – Sélection des derniers textes parus au cours du 1^{er} trimestre 2010

L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes réglementaires parus au cours du trimestre, classés par grands thèmes : textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD.

TEXTES GENERAUX

Arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0011 du 14 janvier 2010 page texte n° 3

Cet arrêté fixe les missions interdépartementales des directions départementales interministérielles des territoires (DDT) et les directions départementales interministérielles des territoires et de la mer (DDTM). Elles assurent, entre autre, sous l'autorité fonctionnelle des préfets des départements concernés, la mission de surveillance des crues, de prévision et de transmission de l'information sur les crues concernant les bassins hydrographiques et les cours d'eau mentionnés en annexe de l'arrêté.

Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0040 du 17 février 2010 page texte n° 12

Première étape vers la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, le décret relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements vient d'être modifié.

Arrêté du 11 février 2010 portant habilitation d'un bureau de vérification pour l'application du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les chapiteaux, tentes et structures recevant du public

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0042 du 19 février 2010 page 3030 texte n° 25

Cet arrêté habilite un organisme pour une durée de trois ans en qualité de bureau de vérification des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4 et de type CTS (chapiteaux, tentes et structure).

RISQUES NATURELS

Risques naturels spécifiques à la montagne : Modalités d'intervention et de financement du service RTM de l'ONF

Source : [Bulletin Officiel du MAAP](#), N° 8 du 25 février 2010

La circulaire interministérielle DGPAAT/C2010-3019 du 23 février 2010 précise, à l'intention des préfets, les modalités d'intervention et de financement du service de restauration des terrains en montagne (RTM) et de l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre de la prévention des risques naturels spécifiques à la montagne.

"FISAC - Intempéries"- Aide exceptionnelle aux entreprises commerciales, artisanales et de services sinistrées à la suite des intempéries survenues du 27 février au 1er mars 2010

Source : circulaires.gouv.fr, 03/03/2010

Cette circulaire a pour objet de préciser le champ d'intervention, le montant et les modalités de versement des aides exceptionnelles, dans le cadre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services sinistrées suite aux intempéries survenues du 27 février au 1er mars 2010.

Avis du Comité des régions sur "Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine"

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 27/03/2010

Face au net accroissement du nombre, de l'ampleur et de la gravité des catastrophes tant naturelles que causées directement ou indirectement par l'homme, le Comité des régions (organe consultatif de l'Union européenne) exprime son avis sur "Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine". Il encourage notamment les actions de prévention. [En savoir plus : http://europa.eu/institutions/consultative/cor/index_fr.htm](http://europa.eu/institutions/consultative/cor/index_fr.htm)

ARRÊTÉS « CAT-NAT »

Arrêté du 11 janvier 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0011 du 14 janvier 2010 page 744 texte n° 31

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain. *En Rhône-Alpes*, seule la commune de Chalmazel (Loire) est concernée après des inondations et coulées de boue survenues le 24 août 2009.

Arrêté du 11 janvier 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0011 du 14 janvier 2010 page 745 texte n° 32

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. *En Rhône-Alpes*, seule la commune de Massieux (Ain) est concernée suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à mars 2006 et de juillet 2006 à septembre 2006.

Arrêté du 11 février 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source [Journal Officiel](#), JORF n°0038 du 14 février 2010 page 2808 texte n° 4

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain. *En Haute-Savoie*, les communes de Chamonix-Mont-Blanc et Rumilly sont reconnues en état de "catastrophe naturelle" après des inondations et coulées de boue survenues en juin et août 2009.

Arrêté du 11 février 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source [Journal Officiel](#), JORF n°0038 du 14 février 2010 page 2809 texte n° 5

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Seuls les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault sont concernés.

Arrêté du 1er mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0051 du 2 mars 2010 page 4234 texte n° 15

Deux jours après le passage dévastateur de la tempête "Xynthia" sur la côte Atlantique, la commission interministérielle a déclaré les 4 départements, la Charente Maritime, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne, en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les événements naturels d'intensité anormale non assurables (inondations et coulées de boue, inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues) qui ne relèvent pas de la garantie tempête, ouragans, cyclones prévue par l'article L. 122-7 (1er alinéa) du code des assurances.

Arrêté du 11 mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source [Journal Officiel](#), JORF n°0061 du 13 mars 2010 page 4914 texte n° 11

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues de la tempête du 27 au 28 février 2010. Cet arrêté vient compléter celui du 1er mars 2010 (JORF n°0051 du 2 mars 2010 page 4234 texte n° 15) et concerne les départements de la Gironde et de la Loire Atlantique.

Arrêté du 10 mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0062 du 14 mars 2010 page 4960 texte n° 5

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulée de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les avalanches et les mouvements de terrain. *En Rhône-Alpes*, cet arrêté concerne l'Ain (mouvement de terrain du 28 au 29 mars 2008), l'Ardèche (inondation et coulée de boue du 9 août 2009), le Rhône (inondation et coulée de boue du 1er au 2 novembre 2008, et mouvement de terrain du 21 janvier au 3 février 2006).

Arrêté du 10 mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0062 du 14 mars 2010 page 4961 texte n° 6

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Arrêté du 30 mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0078 du 2 avril 2010 page 6435 texte n° 37

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues et les mouvements de terrain. De nouvelles communes ayant subi la tempête Xynthia sont reconnues en état de catastrophe naturelle. Par ailleurs, la commune de **Corps en Isère** bénéficie de cet arrêté après les inondations et coulées de boue du 24 au 26 décembre 2009.

Arrêté du 30 mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0078 du 2 avril 2010 page 6437 texte n° 38

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet à septembre 2008.

RISQUES INDUSTRIELS

Installations classées : Conséquences au 20 janvier 2010 de la modification de la classification de certaines préparations dangereuses

Source : [APORA \(Association des Entreprises de Rhône-Alpes pour l'Environnement Industriel\)](#), 06/01/2010

Depuis le 20 janvier 2009 la classification des préparations contenant certaines substances dangereuses pour l'environnement aquatique (plus de 80) a été sévériée. De nombreuses préparations, non classées antérieurement, se retrouvent ainsi classées "très toxiques pour l'environnement aquatique" (R50), ce qui est susceptible de modifier leur classement ICPE au titre des rubriques 1172 et 1173.

Conseil supérieur des installations classées (Csic) : Compte-rendu de la séance du 20 octobre 2009

Source : [Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer](#), 11/01/2010

Le ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) a mis en ligne le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2009 du Conseil supérieur des installations classées (Csic), compte-rendu approuvé le 17 décembre 2009.

Agrément de plusieurs organismes pour le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes

Source : [Bulletin Officiel du MEEDM](#), N° 2 - 10 février 2010

Neuf décisions du 14 janvier 2010 agréent neuf organismes pour effectuer le contrôle d'étanchéité des réservoirs enterrés et de leurs équipements annexes. Les organismes sont agréés jusqu'au 31 décembre 2012, 31 décembre 2013, 31 octobre 2014 ou 31 décembre 2014.

Circulaire du 04/03/10 relative aux études de dangers remises en application de l'article L.551-2 du code de l'environnement

Source : [INERIS-AIDA](#), 04/03/2010

Cette circulaire apporte des précisions quant aux études de dangers réalisées en application de l'article L. 551-2 du Code de l'environnement. Elle constitue un complément à l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux critères techniques et méthodologiques à prendre en compte pour les études de dangers des ouvrages d'infrastructures de transport où stationnent, sont chargés ou déchargés des véhicules ou des engins de transport contenant des matières dangereuses.

OUVRAGES HYDRAULIQUES

Arrêté du 18 février 2010 précisant les catégories et critères des agréments des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques ainsi que l'organisation administrative de leur délivrance

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0063 du 16 mars 2010 page 4985 texte n° 1

Cet arrêté précise les catégories et critères des agréments des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques ainsi que l'organisation administrative de leur délivrance. Sont ici visés les organismes agréés auxquels les propriétaires ou exploitants d'ouvrages hydrauliques peuvent être obligés d'avoir recours en application de l'article L. 211-3 du Code de l'environnement.

RISQUES LIÉS AUX TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

Décision BSEI no 09-220 du 15 décembre 2009 portant reconnaissance de trois guides professionnels prévus par l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport

Source : [Bulletin Officiel du MEEDM](#), N° 2099/24 du 10 janvier 2010

La décision BSEI n° 09-220 du 15 décembre 2009 reconnaît trois guides professionnels relatifs aux canalisations de transport (de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques).

Décision BSEI no 09-221 du 15 décembre 2009 fixant des modalités particulières d'application des articles 7, 10 et 19 de l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport

Source : [Bulletin Officiel du MEEDM](#), N° 2099/24 du 10 janvier 2010

La décision BSEI n° 09-221 du 15 décembre 2009 fixe des modalités particulières d'application des articles 7, 10 et 19 de l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport.

Décret n° 2010-183 du 23 février 2010 : Modification des règles concernant les navires transportant des gaz liquéfiés

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0048 du 26 février 2010 page 3696 texte n° 21

Ce décret porte publication de la résolution MSC.177(79) (annexe 11) relative à l'adoption d'amendements au Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des gaz liquéfiés en vrac (Recueil IGC) (ensemble une annexe), adoptée à Londres le 10 décembre 2004.

Décret n° 2010-184 du 23 février 2010 : Modification des règles concernant les navires transportant des produits chimiques dangereux

Source : [Journal Officiel](#) JORF n°0048 du 26 février 2010 page 3697 texte n° 22

Ce décret porte publication de la résolution MEPC. 144(54) (annexe 5) relative à l'adoption d'amendements au Recueil de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil BCH), adoptée à Londres le 24 mars 2006

Transport de marchandises dangereuses : mise à jour des dérogations accordées à certains Etats membres au titre de la directive n° 2008/68/CE

Source : [Journal Officiel de l'Union Européenne](#), 30/03/2010

Par une décision du 25 mars 2010, la Commission européenne met à jour les listes des dérogations nationales accordées à certains Etats membres pour le transport de marchandises dangereuses (TMD). A ce titre, le point I.3 (relatif aux dérogations nationales) de l'annexe I de la directive n° 2008/68/CE du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses est modifié.

RISQUE NUCLÉAIRE

Avis n° 2010-AV-0082 du 5 janvier 2010 de l'ASN

Source [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 05/01/2010

L'Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l'article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret autorisant Electricité de France à procéder aux opérations de démantèlement complet de l'installation nucléaire de base d'entreposage n°161 dénommée centrale A3 du centre nucléaire de production d'électricité de Chinon située sur le territoire de la commune d'Avoine (Indre-et-Loire), donne un avis favorable à ce projet de décret.

Avis n° 2010-AV-0083 du 5 janvier 2010 de l'ASN

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 05/01/2010

L'Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l'article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret autorisant Electricité de France à créer, sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas (département de l'Ain), une installation nucléaire de base dénommée Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA), donne un avis favorable à ce projet de décret.

Décision n° 2010-DC-0171 du 5 janvier 2010 de l'ASN établissant la liste des installations nucléaires de base (INB) au 31 décembre 2009

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 05/01/2010

Cette décision établit la liste des installations nucléaires de base (INB) au 31 décembre 2009. Elle précise pour chaque installation la dénomination et le lieu d'implantation de l'installation, le nom de l'exploitant, la nature de l'installation et sa date de déclaration ou d'autorisation.

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative aux dysfonctionnements du secteur nucléaire en France

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 13/01/2010

La France est le pays le plus nucléarisé au monde et des affaires récentes sont venues jeter le doute sur la capacité de l'industrie nucléaire française à gérer ses déchets et assurer la sûreté de ses centrales, soulignant la prégnance du problème nucléaire en France et motivant la demande de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Arrêté du 4 janvier 2010 homologant la décision n° 2009-DC-0155 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents gazeux des INB n° 18, 35, 40, 49, 50, 72, 77 et 101

Source [Journal Officiel](#), JORF n°0011 du 14 janvier 2010 page 722 texte n° 9

La décision n° 2009-DC-0155 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents gazeux des installations nucléaires de base n°s 18, 35, 40, 49, 50, 72, 77 et 101 exploitées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de Saclay, situé sur les territoires des communes de Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle (département de l'Essonne), est homologuée.

Arrêté du 4 janvier 2010 portant homologation de la décision n° 2009-DC-0157 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents gazeux de l'installation nucléaire de base n° 29

Source : [Journal Officiel](#), JORF n°0011 du 14 janvier 2010 page 725 texte n° 10

La décision n° 2009-DC-0157 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2009 fixant les limites de rejets dans l'environnement des effluents gazeux de l'installation nucléaire de base n° 29 exploitée par la

société CIS bio international, sur le territoire de la commune de Saclay (département de l'Essonne), est homologuée.

Avis n° 2010-AV-0085 du 21 janvier 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire sur le projet arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 20 dénommée réacteur SILOE sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère)

Source : [Bulletin officiel ASN](#), 21/01/2010

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) donne un avis favorable au projet de décret modifiant le décret n° 2005-78 du 26 janvier 2005 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 20 dénommée réacteur SILOE sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère).

Décret n° 2010-111 du 1er février 2010 modifiant le décret n° 2005-78 du 26 janvier 2005 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 20

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0027 du 2 février 2010 page 1953 texte n° 1

Les opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 20 dénommée réacteur Siloé sur le territoire de la commune de Grenoble (Isère) doivent être achevées au plus tard le 2 février 2011.

Refonte de la réglementation technique générale relative aux INB

Source : [Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#), 22/02/2010

Une refonte complète de la réglementation technique générale applicable aux installations nucléaires de base (INB) a été engagée depuis fin 2008. A cette occasion, l'ASN et le ministère chargé de l'écologie (MEEDDM) lancent une large consultation auprès des exploitants, des experts, des associations de protection de l'environnement intéressées, des organisations syndicales ainsi que des autorités de sûreté européennes sur chaque projet d'arrêt ou de décision. Une consultation du public est également ouverte sur Internet. Le processus s'échelonne jusqu'en 2011.

Circulaire du 17/02/10 relative à la maîtrise des activités au voisinage des installations nucléaires de base (INB) susceptibles de présenter des dangers à l'extérieur du site

Source : [INERIS-AIDA](#), 02/03/2010

Parallèlement à la consultation du public sur la réglementation technique générale applicable aux installations nucléaires de base (INB), le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) vient d'adresser aux préfets de région une circulaire issue de travaux conjoints avec le ministère de l'Intérieur, l'Autorité de sûreté nucléaire de défense et l'ASN. Le texte organise la maîtrise des activités au voisinage des installations nucléaires de base (INB) susceptibles de présenter des dangers à l'extérieur de leur site.

Décret n° 2010-277 du 16 mars 2010 relatif au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0065 du 18 mars 2010 page 5121 texte n° 1

Ce décret fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). Il y est notamment précisé que le HCTISN est réuni à l'initiative de son président et au moins quatre fois par an (article 6).

2. Actes administratifs en Rhône-Alpes

Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels, extraite des Recueils des Actes Administratifs rhônalpins, classés par département.

➤ AIN

Arrêté préfectoral du 27 janvier 2010 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour ARKEMA

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 2 - 20 mars 2010, p. 28

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de Balan et Dagneux. Le territoire inclu dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression. [En savoir plus :](#)
<http://www.pprtrhonealpes.com/clic/departement/01/Ain.html>

➤ ARDECHE

Prescription d'enquêtes publiques relatives à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 2 - Janvier 2010, p. 82 à 89

Sept arrêtés préfectoraux (N° 2009-355-6 / 2009-355-7 / 2009-355-9 à 2009-355-14) du 21 décembre 2009 portent prescription d'une enquête publique du Plan de Prévention des Risques d'inondation des rivières Cance, Deume, Rhône, Ay et Mialan, du 25 janvier au 27 février 2010.

Arrêté Préfectoral N° 2009-355-8 du 21/12/2009 portant prescription de l'enquête publique du Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain dans la commune de Soyons

Source : [Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Ardèche](#), N° 2 - Janvier 2010, p. 84

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du P.P.R. mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Soyons du 25 janvier au 26 février 2010.

Avis au public : Approbation du plan de secours du barrage du Sautet

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/03/2010, p. 21

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage du Sautet établi par le préfet de l'Isère (préfet pilote) a été approuvé par arrêté interpréfectoral Isère, Drôme, Ardèche, en date du 31 août 2009. Ce plan, en cours de diffusion, sera consultable dans les mairies des départements concernés et en préfectures de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche (services interministériels de défense et de protection civile).

Avis au public : Approbation du plan de secours du barrage de Notre-Dame-de-Commiers

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/03/2010, p. 21

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Notre-Dame-de-Commiers établi par le préfet de l'Isère (préfet pilote) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 août 2009. Ce plan, en cours de diffusion, sera consultable dans les mairies des communes concernées et en préfecture de l'Isère (service interministériel de défense et de protection civile).

➤ DROME

Arrêté n° 09-5527 du 30 novembre 2009 portant des prescriptions complémentaires concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Incendie de Forêt dans le massif d'Uchaux

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Décembre 2009, p. 11

L'arrêté interdépartemental Drôme-Vaucluse n°SI2003-05-26-0020-DDAF du 26 mai 2003 est complété pour les communes de Bollène, Lagarde Paréol, Mondragon, Mornas, Piolenc, Sérignan et Uchaux dans le département de Vaucluse et la commune de Rochegude dans le département de la Drôme.

Arrêté inter-préfectoral N° 09-5619 et SI 2009-12-07-0080-PREF du 7 décembre 2009 portant renouvellement du Comité Local d'Information et de Concertation du "CLIC du Tricastin"

Source [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Décembre 2009, p. 37

Le CLIC du Tricastin vient d'être renouvelé. Il a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'informations entre les différents représentants des collèges énoncés à l'article 2, sur les actions menées par les exploitants d'installations classées Seveso AS situées dans son périmètre d'intervention, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter ces installations (y compris éventuellement les activités connexes).

Arrêté préfectoral N° 10-0177 du 15 janvier 2010 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques "PPRT Société Compagnie de distribution des hydrocarbures (CDH)" à Valence

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Janvier 2010, p. 26

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire de la commune de Valence. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques et de surpression.

Arrêté préfectoral N° 10-0285 du 25 janvier 2010 portant création de la Commission Locale d'Information et d'Ecoute du stockage souterrain de Le Grand Serre et de Hauterives "CLIE NOVAPEX"

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Janvier 2010, p. 36

Il est créé autour du site du stockage souterrain du Grand Serre et de Hauterives exploité par la Société NOVAPEX, une Commission Locale d'Information et d'Ecoute dénommée "CLIE NOVAPEX". Elle a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'informations entre les différents représentants des collèges sur les actions menées par l'exploitant du stockage souterrain situées dans son périmètre d'intervention, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter ces installations (y compris éventuellement les activités connexes).

Avis d'enquête publique relative aux travaux post-crue sur le bassin versant de La Galaure

Source : Le Dauphiné Libéré, 04/03/2010, p. 20 - Edition H38

Par arrêté interpréfectoral n° 10-0428 du 4 février 2010 l'ouverture d'une enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général concernant la mise en place du programme de travaux post-crue, lié à la crue du 6 septembre 2008, est prescrite sur 7 communes de la Drôme et 2 communes de l'Isère.

Avis au public : Approbation du plan de secours du barrage du Sautet

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/03/2010, p. 21

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage du Sautet établi par le préfet de l'Isère (préfet pilote) a été approuvé par arrêté interpréfectoral Isère, Drôme, Ardèche, en date du 31 août 2009. Ce plan, en cours de diffusion, sera consultable dans les mairies des départements concernés et en préfectures de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche (services interministériels de défense et de protection civile).

Avis au public : Approbation du plan de secours du barrage de Notre-Dame-de-Commiers

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/03/2010, p. 21

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Notre-Dame-de-Commiers établi par le préfet de l'Isère (préfet pilote) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 août 2009. Ce plan, en cours de diffusion, sera consultable dans les mairies des communes concernées et en préfecture de l'Isère (service interministériel de défense et de protection civile).

Arrêté N° 10-0837 du 4 mars 2010 déclarant d'utilité publique les travaux de construction des déviations des canalisations de transport de gaz sur le territoire des communes de Saint-Avit, Saint Martin d'Août et Tersanne

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Mars 2010, p. 20

Sont déclarés d'utilité publique en vue de l'établissement des servitudes, les travaux à exécuter pour la déviation des canalisations de transport de gaz sur le territoire des communes de Saint Avit, Saint Martin d'Août et Tersanne (Drôme), conformément au projet de tracé figurant sur la carte au 1/25.000ème jointe en annexe de cet arrêté.

Arrêté n° 10-0885 du 08/03/2010 portant prescription de la modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Donzère

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Mars 2010, p. 22

Est prescrite la modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPR) sur le territoire de la commune de Donzère. La Direction Départementale des Territoires de la Drôme est désignée service instructeur du projet.

Arrêté N° 10-0951 du 12 mars 2010 portant création de la Commission Locale d'Information et d'Ecoute des stockages souterrains de Tersanne et Hauterives : "CLIE STORENGY - Hauterives et Tersanne"

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), Mars 2010, p. 24

Il est créé autour des sites des stockages souterrains de Tersanne et de Hauterives, exploités par la Société STORENGY, une Commission Locale d'Information et d'Ecoute dénommée "CLIE des stockages souterrains de Tersanne et de Hauterives". Elle a pour mission de créer un cadre d'échanges et d'informations entre les différents représentants des collèges énoncés à l'article 3, sur les actions menées par l'exploitant du stockage souterrain situées dans son périmètre d'intervention, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter ces installations (y compris éventuellement les activités connexes).

➤ HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° DDT-2010.203 du 26 mars 2010 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles avalanches de la commune de Chamonix-Mont-Blanc

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 4 - 2 avril 2010, p. 75

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) avalanches de la commune de Chamonix-Mont-Blanc est approuvé. Il est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables à la mairie de Chamonix-Mont-Blanc, au siège de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, et à la préfecture de la Haute-Savoie.

Arrêté n° DDT-2010.204 du 26 mars 2010 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune des Houches

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Haute-Savoie](#), N° 4 - 2 avril 2010, p. 75

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) de la commune des Houches est approuvé. Il est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables, à la mairie des Houches, au siège de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, et à la préfecture de la Haute-Savoie.

➤ ISERE

Avis d'enquête publique sur la commune de Montcarra

Source : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 08/01/2010, p. AL 46

Une enquête publique préalable à une demande de Déclaration d'Intérêt Général déposée par la commune de Montcarra est ouverte du 4 au 21 janvier 2010 inclus concernant la réalisation de travaux de restauration du ruisseau de Saint Savin situés sur la commune.

Arrêté préfectoral n° 2010-00300 du 13 janvier 2010 imposant des prescriptions complémentaires à la société RHODIA OPERATIONS

Source : Le Dauphiné Libéré, 22/01/2010, P. 19 - Edition H 38

Cet arrêté préfectoral impose des prescriptions complémentaires à la société RHODIA OPERATIONS en vue de la protection des sphères d'ammoniac de son établissement situé à Salaise-sur-Sanne. Cet établissement est soumis à autorisation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Avis d'enquête publique relative aux travaux post-crue sur le bassin versant de La Galaure

Source : Le Dauphiné Libéré, 04/03/2010, p. 20 - Edition H38

Par arrêté interpréfectoral n° 10-0428 du 4 février 2010 l'ouverture d'une enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général concernant la mise en place du programme de travaux post-crue, lié à la crue du 6 septembre 2008, est prescrite sur 7 communes de la Drôme et 2 communes de l'Isère.

Arrêté préfectoral N° 2010-01455 du 23 février 2010 autorisant la société NOVAPEX à exploiter une unité de fabrication d'isopropanol

Source : Le Dauphiné Libéré, 05/03/2010, p. 16 - Edition H38

Suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin 2009 au 10 juillet 2009, cet arrêté autorise la société NOVAPEX à exploiter une unité de fabrication d'isopropanol (unité IPANEMA) sur le site chimique de Roussillon à Salaise-sur-Sanne. Cet établissement est soumis à autorisation au titre de la législation relative aux ICPE. Les documents peuvent être consultés en mairie de Salaise-sur-Sanne et en Préfecture de l'Isère.

Avis au public : Approbation du plan de secours du barrage du Sautet

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/03/2010, p. 21

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage du Sautet établi par le préfet de l'Isère (préfet pilote) a été approuvé par arrêté interpréfectoral Isère, Drôme, Ardèche, en date du 31 août 2009. Ce plan, en cours de diffusion, sera consultable dans les mairies des départements concernés et en préfectures de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche (services interministériels de défense et de protection civile).

Avis au public : Approbation du plan de secours du barrage de Notre-Dame-de-Commiers

Source : Le Dauphiné Libéré, 16/03/2010, p. 21

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Notre-Dame-de-Commiers établi par le préfet de l'Isère (préfet pilote) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 août 2009. Ce plan, en cours de diffusion, sera consultable dans les mairies des communes concernées et en préfecture de l'Isère (service interministériel de défense et de protection civile).

Arrêté préfectoral N° 2010-01516 du 10 mars 2010 autorisant la société AIR LIQUIDE HYDROGENE à exploiter une nouvelle installation de production d'hydrogène

Source : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 19/03/2010, p. AL 76

Par arrêté préfectoral N° 2010-01516 du 10 mars 2010, la société AIR LIQUIDE HYDROGÈNE, établissement

soumis à autorisation au titre de la législation relative aux ICPE, est autorisée à exploiter une nouvelle installation de production d'hydrogène sur la commune de Salaise-sur-Sanne, site chimique de Roussillon. Les documents sont consultables en mairie ainsi qu'au service protection de l'environnement de la Direction départementale de la protection des populations à la Préfecture de l'Isère.

➤ LOIRE

Arrêté interpréfectoral n° EA-09-1118 du 29/12/2009 approuvant un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) des rivières : le Rhins, la Trambouze, le Rançonnet et le Gand

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 2 - 5 février 2010, p. 60

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles des rivières : le Rhins; la Trambouze, le Rançonnet dans sa partie urbaine, le Gand à sa confluence avec le Rhins sur le territoire des communes concernées dans les département de la Loire et du Rhône, est approuvé.

➤ RHONE

Arrêté interpréfectoral n° EA-09-1118 du 29/12/2009 approuvant un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) des rivières : le Rhins, la Trambouze, le Rançonnet et le Gand

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 2 - 5 février 2010, p. 60

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles des rivières : le Rhins; la Trambouze, le Rançonnet dans sa partie urbaine, le Gand à sa confluence avec le Rhins sur le territoire des communes concernées dans les département de la Loire et du Rhône, est approuvé.

Enquête publique pour la création de deux bassins de rétention pour la protection du centre bourg de la commune de Genay par la Communauté Urbaine de Lyon

Source : [Préfecture de la Région Rhône-Alpes](#), 11/03/2010

Une enquête préalable à la déclaration d'intérêt général, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire pour la création de deux bassins de rétention pour la protection du centre bourg de la commune de Genay ont été prescrites par arrêté préfectoral n° 2010-2349 du 17 février 2010 par la Communauté Urbaine de Lyon. Ces trois enquêtes se dérouleront en mairie de Genay du 22 mars au 23 avril 2010.

➤ SAVOIE

Arrêté DDPC du 31 décembre 2009 portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques autour des usines ARKEMA et Pack Systèmes Maurienne (PSM) sises sur la commune de la Chambre

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 25/01/2010, p. 2

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de La Chambre, Saint Etienne de Cuines, Saint Avre et Saint Martin sur la Chambre. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques, toxiques et de surpression.

Arrêté DDPC du 31 décembre 2009 portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques autour de l'usine Aluminium Pechiney

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 25/01/2010, p. 3

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de Saint Jean de Maurienne, Saint Julien Montdenis, Hermillon et Villargondran. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques, toxiques et de surpression.

Arrêté DDPC du 7 janvier 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Montvalezan

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 25/01/2010, p. 4

Une enquête d'utilité publique du plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit sur le territoire de la commune de Montvalezan sera ouverte en mairie de Montvalezan du lundi 8 février 2010 au mercredi 10 mars 2010.

Arrêtés DDPC du 11 janvier 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 25/01/2010, p. 5-7

Les précédents arrêtés préfectoraux sont abrogés. Les communes concernées par ces quatre arrêtés sont : La Chambre, Saint-Martin-sur-La-Chambre, Saint-Avre et Saint-Etienne-de-Cuines. Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur ces communes sont consignés dans le dossier communal d'information annexé aux arrêtés.

Arrêtés DDPC du 14 janvier 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 25/01/2010, p. 8-10

Les précédents arrêtés sont abrogés. Ces quatre arrêtés concernent les communes de : Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Mont-Denis et Villargondran. Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur ces communes sont consignés dans le dossier communal d'information annexé à ces arrêtés.

Arrêté DDPC du 18 janvier 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Champagny en Vanoise

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), 25/01/2010, p. 10

Une enquête d'utilité publique du plan de prévention des risques naturels prévisibles modifié prescrit sur une partie du territoire de la commune de Champagny en Vanoise sera ouverte en mairie de Champagny en Vanoise du lundi 15 février 2010 au mardi 16 mars 2010.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 4 mars 2010 portant modification du périmètre d'étude du plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit sur une partie du territoire de la commune de Hauteluce

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Mars 2010, p. 11

Cet arrêté porte modification du périmètre d'étude du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) prescrit sur une partie du territoire de la commune de Hauteluce. Les risques pris en compte sont les crues torrentielles, les mouvements de terrains et les avalanches. Les documents sont tenus à la disposition du public, à la mairie d'Hauteluce, à la sous-préfecture d'Albertville, et à la préfecture de la Savoie.

Arrêté DSIPC/SIDPC du 18 mars 2010 portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques autour de l'usine Thermphos, sur les communes d'Epièrre, Saint-Alban d'Hurtières et Saint Léger

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Mars 2010, p. 14

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de Epièrre, Saint Alban d'Hurtières et Saint Léger. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets essentiellement toxiques.

Arrêté DSIPC/SIDPC DU 18 mars 2010 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement MSSA à Saint-Marcel

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Mars 2010, p. 14

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est prescrite sur le territoire des communes de Saint-Marcel, de Notre-Dame-du-Pré et de Hautecour. Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et de surpression.

Quatre arrêtés DSIPC/SIDPC du 26 mars 2010 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), Mars 2010, p. 15-17

L'arrêté préfectoral IAL n° 1.1. du 16 février 2006 est abrogé. Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes de Saint Marcel, Saint-Léger, Epièrre et Saint-Alban-des-Hurtières, sont consignés dans le dossier communal d'information annexé aux présents arrêtés.

3. Questions parlementaires

Cette section recense les dernières questions parlementaires parues avec réponses, en lien avec les risques majeurs et leur prévention.

RISQUES NATURELS

Procédures de reconnaissance de catastrophe naturelle pour les collectivités locales : Question N° 61601 de M. Raoult Eric (Seine-Saint-Denis) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 05/01/2010 page 160

Il conviendrait d'envisager une réforme différenciant la catastrophe grave liée aux intempéries, des dégâts entraînant des mouvements de terrain, qui ne sont somme toute pas moins graves, mais moins liés à un fléau naturel et qui devraient donc être traités différemment. Quelle est la position du Ministère sur cette suggestion ?

Lutte et prévention des feux de forêt : Question N° 56340 de M. Morel-A-L'Huissier Pierre (Lozère) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#)

Réponse publiée au JO le 05/01/2010 page 151

Le dispositif estival de protection des forêts mobilise d'importants moyens matériels et humains. Quels sont les moyens mis en place cette année (2009), notamment en soutien aux sapeurs-pompiers locaux ?

Obligations de débroussaillage : Question N° 63371 de M. Deluga (Gironde) au Ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 12/01/2010 page 296

La limite du débroussaillage obligatoire sur une zone située à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois peut varier.

Procédure de classement en catastrophe naturelle et indemnités : Question N° 62988 de Mme Zimmermann (Moselle) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 19/01/2010 page 619

Les sociétés d'assurances mettent parfois un temps très long pour solder les indemnités des dégâts liés aux catastrophes naturelles. Ainsi, suite à la sécheresse de 2003, la commune de Tarquimpol a été déclarée en situation de catastrophe naturelle (procédure qui a déjà pris un temps anormalement long). Toutefois, depuis lors, les particuliers concernés ne parviennent pas à obtenir leur indemnité. En conséquence, serait-il possible de prendre des mesures pour que la procédure de classement en catastrophe naturelle et celle des indemnités ultérieures soient soldées dans un délai maximum de quelques années ?

Excès résultant de l'application de la loi sur l'eau : Question écrite n° 07060 de M. Masson (Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse publiée dans le JO Sénat du 07/01/2010 - page 24

La loi sur l'eau concerne non seulement les ruisseaux et les rivières mais également les simples fossés. Or bien que la raison d'être d'un fossé soit d'assurer l'écoulement des eaux, les services de l'État interdisent parfois le curage d'un fossé existant pourtant depuis longue date et ayant toujours été curé périodiquement. Cela peut conduire à des situations aberrantes. Ainsi, dans le cas d'un fossé situé le long d'une route communale, il peut en résulter une inondation de la route. De même, le non-curage d'un fossé dans lequel se déversent les drains d'un réseau de drainage agricole peut bloquer tout le système de drainage des parcelles en cause. Serait-il possible que, dans le cas des fossés, leur curage régulier soit autorisé de plein droit dès lors qu'il correspond au bon fonctionnement dudit fossé ?

Séisme à Haïti : Question d'actualité au gouvernement n° 0424G de Mme Keller (Bas-Rhin)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse publiée dans le JO Sénat du 15/01/2010 - page 155

Un puissant séisme vient de frapper la terre haïtienne, soumettant son peuple à une terrible épreuve. Quelles mesures d'urgence vont être mises en œuvre ? Surtout, à moyen terme, quelles sont les pistes d'action pour aider la population haïtienne, si pauvre, à la fois à reconstruire les habitations et les infrastructures, mais aussi à bâtir une nouvelle société ?

Affaissements miniers : Question N° 62256 de M. Grosdidier (Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/02/2010 page 1145

Certaines communes ayant subi des affaissements miniers dans le bassin ferrifère lorrain n'ont pas la possibilité de voir leur préjudice réparé (l'exploitant n'existe plus ou a changé ou bien encore n'est pas en mesure de faire face aux demandes légitimes qui lui sont opposées). Quelles sont les intentions du Gouvernement pour permettre la réparation juste et équitable des dommages causés aux communes concernées ?

Retards pris dans la mise en place de la Commission nationale de concertation sur les risques miniers : Question N° 07515 de M. Daniel Reiner (Meurthe-et-Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse publiée dans le JO Sénat du 03/02/2010 - page 767

La Commission nationale de concertation sur les risques miniers créée par décret n° 2007-403 du 22 mars 2007 pour une durée de cinq ans a pour mission de donner des avis et de faire des recommandations au ministre chargé des mines sur la prévention des risques miniers dans le cadre de l'après-mine. Elle devait en quelque sorte, prendre le relais de l'Agence de prévention des risques miniers, dissoute par un amendement au PLF pour 2007. Pour quelles raisons, cette Commission nationale n'a toujours pas été réunie.

Obligations de débroussaillage : Question N° 59079 de M. Jean Mallot (Allier) au MEEDDM

Source [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/02/2010 page 1387

Les maires ont-ils la possibilité de faire réaliser les travaux de remise en état d'une parcelle aux frais du propriétaire et selon quelle procédure peuvent-ils obtenir le remboursement de ces frais.

Séisme des Abruzzes : Question N° 70877 de M. Eric Raoult (Seine-Saint-Denis) au Ministère des affaires européennes

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/03/2010 page 2635

Le séisme de l'Aquila n'a pas donné lieu à une mobilisation de nos pouvoirs publics pour faire appel aux dons dans la population française, en coordination avec l'État italien, et ce malgré la rencontre internationale que Silvio Berlusconi avait pris l'initiative d'organiser sur place, avec ses collègues chefs d'État. L'ampleur de cette dévastation réclamerait une action de long terme. Il serait donc nécessaire de connaître l'ampleur de l'aide française et celle qui est envisageable pour les années à venir. M. Raoult demande donc au Ministère de lui transmettre ces données financières.

Carence d'informations lors d'une crue : Question N° 4378 de M. Éric Straumann (Haut-Rhin) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 23/02/2010 page 2090

Lors de la crue du Rhin du 9 août 2007, à l'origine d'importants dégâts sur le ban de la commune de Vogelgrun, dans le Haut-Rhin, les élus locaux ont pu constater la présence d'un important dispositif de protection et de secours sur la rive allemande, alors qu'ils ne disposaient quant à eux d'aucune information sur l'évolution de cette crue du côté français. Comment remédier à cette défaillance du système d'information ?

Comité national de labellisation des PAPI : Question N° 66169 De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Lozère) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 16/03/2010 page 2989

M. Morel-A-L'Huissier souhaite connaître la composition et la finalité du Comité national de labellisation des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) prévu pour 2010.

Périmètres de sécurité des installations à risque : Question N° 56563 de M. Voisin Michel (Ain) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#)

Réponse publiée au JO le 05/01/2010 page 111

Il est nécessaire d'impliquer davantage les citoyens dans la détermination des périmètres de sécurité des installations à risque industrielles, chimiques, polluantes... Il s'agirait en effet, selon M. Voisin, que des avis conformes puissent être exigés de la part des municipalités concernées, avec blocage des projets jusqu'à accord ou compromis. Quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière ?

Démantèlement des sites nucléaires : Question N° 50137 de M. Thierry Mariani (Vaucluse) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/02/2010 page 1374

Le CEA a été le premier exploitant nucléaire à mettre en place des fonds de démantèlement, dès 2001, avec un fonds dédié aux installations civiles, et 2004 avec la création d'un fonds affecté aux installations nucléaires militaires. Ce fonds est menacé d'assèchement avec comme conséquence, un arrêt des opérations d'assainissement et de démantèlement, conduisant à une mise sous cocon des installations concernées. Quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet ?

Bilan du fonctionnement du réacteur nucléaire Phénix : Question n° 06925 de M. Jacques Mézard (Cantal) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse publiée dans le JO Sénat du 17/02/2010 - page 1339

Après la mise en arrêt du pionnier des "surgénérateurs" installé à Marcoule dans le Gard, et l'annonce de son démantèlement programmé pour 2011 (et qui devrait s'échelonner sur quinze ans, selon le CEA), quel est le bilan de ces trente-cinq années de fonctionnement ? Quels sont les résultats de l'expérimentation du réacteur Phénix et les conséquences que le Gouvernement souhaite en tirer ?

Prévention des risques industriels : Question N° 63427 de M. Wojciechowski (Moselle) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/03/2010 page 2404

Quel état des lieux le Gouvernement fait de la prévention des risques dans l'industrie en France et quelle est la volonté des acteurs industriels de progresser, sous le contrôle des autorités de l'État, dans la maîtrise des risques ? Les riverains sont prêts à accepter le risque à condition qu'ils soient clairement tenus informés. Or, la loi telle qu'elle a organisé le CLIC, comité local d'information et de concertation, en a fait un outil beaucoup plus tourné vers les professionnels que vers le grand public. Comment vont évoluer les choses dans le domaine de la concertation et est-il souhaitable qu'une culture du risque responsable et participative puisse faire partie de la formation dès l'école ?

Etudes de danger relatives aux infrastructures de transports de matières dangereuses : Question N° 4458 de M. David Habib (Pyrénées-Atlantiques) au Ministère des Transports

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/03/2010 page 2487

Un an après l'échéance de juillet 2006 imposée par l'article 6 de la loi du 30 juillet 2003 relatif aux études de danger concernant l'exploitation d'ouvrages d'infrastructures accueillant des transports de matières dangereuses, aucune étude n'a été validée. Pourtant ces infrastructures présentent un risque aussi important que les établissements Seveso, voire davantage car la totalité du personnel n'est pas forcément formée régulièrement aux risques. Quelles dispositions s'appliqueront concrètement pour assurer la mise en sécurité de ces infrastructures ?

Contrôle des installations nucléaires : Question N° 60427 de M. Marc Le Fur (Côtes-d'Armor) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 16/03/2010 page 2982

L'Autorité de sûreté nucléaire a débuté les contrôles des réacteurs de 900 MW d'EDF afin de constater s'ils peuvent être prolongés jusqu'à 40 ans, leur moyenne d'âge étant actuellement de 27 ans. Les inspections portent principalement sur la cuve du réacteur et l'enceinte de confinement, et coûtent environ 50 millions d'euros par réacteur à l'exploitant. EDF souhaiterait ainsi prolonger la vie des centrales nucléaires jusqu'à 60 ans, un rallongement de vingt ans qui coûterait en moyenne 400 millions d'euros par réacteur d'après EDF, soit dix fois moins que la construction d'un EPR. Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ?

Sécurisation du réseau d'oléoducs approvisionnant le territoire français en fioul : Question n° 11954 de M. Serge Andreoni (Bouches-du-Rhône) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse publiée dans le JO Sénat du 18/03/2010 - page 687

M. Andreoni souhaite connaître les leçons tirées de la rupture de l'oléoduc survenue en août 2009 dans la réserve naturelle nationale de la Crau (Bouches-du-Rhône) et les mesures que le ministère entend prendre pour sécuriser l'ensemble du réseau d'oléoducs sur le territoire français.

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

Plans de prévention des risques inondation : Question N° 47622 de M. Morel-A-L'Huissier (Lozère) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/02/2010 page 1129

M. Morel-A-Lhuissier souhaite connaître les fonds mobilisés dans le fonds "Barnier" et le fonds "Bachelot", ainsi que le nombre de délocalisations d'habitations privées réalisées et les montants moyens d'indemnisation correspondants.

Expropriations : Question N° 30477 de M. Morel-A-L'Huissier (Lozère) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/02/2010 page 1127

Concernant les montants des indemnités perçues dans le cadre de procédures d'expropriation par rapport à la valeur réelle des biens expropriés, M. Morel-A-L'Huissier souhaite savoir si un différentiel important apparaît en définitif entre la valeur fixée par les juges d'expropriation et la valeur vénale des immeubles et des terrains sur l'ensemble du territoire français.

Expropriation pour risque naturel : Question N° 30476 de M. Morel-A-L'Huissier (Lozère) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/02/2010 page 1126

Quelles sont les modalités d'indemnisation des biens concernés par les procédures dites de délocalisation pour risque naturel et/ou d'expropriation à l'encontre des particuliers ?

Prévention des inondations : Question N° 56342 de M. Verchère (Rhône) au Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 02/02/2010 page 1147

De nombreux concitoyens qui habitent dans des zones à risque, ont pour la plupart des revenus modestes. Le Gouvernement pourrait-il mettre en place une aide sous forme de subvention ou de crédit d'impôt pour effectuer des travaux ou acheter du matériel spécifique pour se prémunir et protéger leur habitation des risques d'inondations ? La mise en place d'un système incitatif a priori pourrait réduire les procédures a posteriori d'indemnisations et de réparations.

Plans de prévention des risques : Question N° 60216 de M. Michel Hunault (Loire-Atlantique) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/02/2010 page 1389

Concernant le projet de transposition de la directive européenne sur l'évaluation et la gestion des inondations, quelles sont les obligations qui doivent être contenues dans les documents d'urbanisme en termes de prévention des risques, les obligations d'informer l'ensemble de la population et les mécanismes d'évaluation et de contrôle.

Lutte et prévention des inondations : Question N° 60215 de M. Francis Saint-Léger (Lozère) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/02/2010 page 1389

Le risque d'inondation est le premier risque naturel en France et concerne près d'une commune sur trois, soit cinq à six millions de personnes. Quelles mesures vont être mises en œuvre à l'occasion de la transposition en droit français de la directive européenne du 23 octobre 2007, afin de renforcer la lutte contre les inondations dans notre pays.

Enquêtes publiques : Question N° 54805 de M. Daniel Goldberg (Seine-Saint-Denis) au MEEDDM

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/02/2010 page 1383

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) propose que, pour chaque projet, le dossier constitué à destination du public comporte la présentation d'au moins une solution alternative étudiée par le maître d'ouvrage. Afin d'améliorer la qualité du débat public et la transparence sur les choix, quelles suites le Gouvernement entend-il donner à cette proposition.

Services départementaux d'incendie et de secours : Question N° 66877 de M. François Calvet (Pyrénées Orientales) au Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 23/02/2010 page 2133

Le code général des collectivités territoriales dispose que les SDIS sont placés sous l'autorité du maire ou du préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police. Or, dans la pratique, ce service, considéré comme un établissement public, est placé sous l'autorité administrative et financière des conseils généraux alors qu'ils n'ont pas la compétence en matière de police. De plus, les communes se voient imposer une participation au titre du contingent incendie sans qu'elles puissent en assurer un quelconque contrôle. Le Gouvernement envisage-t-il une clarification des compétences administrative et financière des SDIS entre l'État, les conseils généraux et les communes ?

Dévalorisations patrimoniales en zone de PPRIF : Question N° 3106 de M. Jean-Sébastien Vialatte (Var) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 23/02/2010 page 2089

Le patrimoine immobilier des personnes dont les biens se situent en zone inconstructible rouge ou violette des Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), subissent de graves conséquences. Il semble que, dans ces zones, il ne soit plus possible de reconstruire un immeuble qui viendrait à être détruit ; de même que les assurances refusent catégoriquement d'indemniser tout sinistre survenu. Quelles mesures de réparation est-il possible d'envisager afin de pallier ces dévalorisations patrimoniales, en particulier pour les PPRIF en élaboration dans le département du Var.

Le gouvernement interrogé sur les effets des plans de prévention des risques d'incendies de forêt

Source : [La lettre hebdomadaire du Carrefour Local](#), 01/03/2010

Lors de la séance publique de l'Assemblée nationale du mardi 23 février 2010 consacrée aux questions orales sans débat, M. Lionnel Luca (Alpes maritimes), a interrogé le gouvernement sur les effets des plans de prévention des risques d'incendies de forêt, les PPRIF, mis en place dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, les PLU. Il a précisé que sa question ne portait que sur des situations rencontrées en marge de ces PPRIF.

Contribution des communes et des EPCI au budget des SDIS : Question N° 54670 de M. Etienne Mourrut (Gard) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/03/2010 page 2762

Les clés de répartition des contributions versées par les communes au budget des Sdis semblent différentes d'une commune à une autre. M. Mourrut souhaiterait savoir dans quelle mesure et par quels moyens le Gouvernement entend rétablir des critères de répartition justes et transparents, et ce de manière uniforme pour toutes les communes.

Coordination de l'aide internationale à Haïti : Question N° 70873 de M. Patrick Balkany (Hauts-de-Seine) au Ministère des Affaires étrangères et européennes

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/03/2010 page 2625

Les moyens humains et financiers déployés sur place par de nombreux pays, depuis le séisme du 12 janvier 2010 ont été considérables. Si l'action de chacun des nombreux pays présents sur place doit être saluée, leur action nécessite néanmoins d'être concertée pour être la plus efficace possible. Aussi, M. Balkany souhaite connaître les moyens déployés en vue d'assurer la coordination de l'aide internationale à Haïti.

Renforcement de la politique de sécurité civile : Question N° 10669 de M. Francis Saint-Léger (Lozère) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 09/03/2010 page 2756

M. Saint-Léger souhaite connaître les dispositifs visant à renforcer la politique de sécurité civile.

Intervention des Sdis en 2008 : Question N° 65569 de M. Éric Ciotti (Alpes Maritimes) au Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse publiée au JO le 16/03/2010 page 3109

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ont effectué au cours de l'année 2008, 4 027 900 interventions, soit 11 035 interventions par jour au niveau national (63 700 interventions concernaient les risques technologiques). [En savoir plus :](#)

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/statistiques/securite_civile/2008/statistiques-2008/view

4. Jurisprudence

De l'obligation de recourir à une procédure trop souvent méconnue : L'expropriation pour risque naturel prévisible

Source : [Journal des Accidents et des Catastrophes \(JAC\)](#), N° 100 - Janvier 2010

"Le Conseil d'Etat censure un arrêté municipal interdisant à un propriétaire tout accès à sa propriété pour cause de risque d'inondation ; le Conseil rappelle en outre avec force la possibilité de recourir à la procédure trop méconnue d'expropriation pour risque naturel prévisible."

Légalité d'un permis de construire à une Step exposée à un risque d'inondation non élevé

Source : [Le Fil envirodroit](#), 04/12/2009

Dans un arrêt du 4 décembre 2009, la cour administrative d'appel (CAA) de Marseille a annulé le jugement du tribunal administratif (TA) de Montpellier du 16 mai 2007. Ce jugement annulait un arrêté municipal délivrant un permis de construire à un syndicat d'assainissement pour la réalisation d'une station d'épuration (Step). La CAA a considéré que le TA ne démontrait pas que la délivrance du permis allait à l'encontre de l'article R. 111-2 du Code de l'urbanisme qui permet de refuser la délivrance d'un permis de construire dès lors que la construction visée risque de subir des nuisances : "il ne ressort pas des pièces du

dossier que la station d'épuration projetée soit exposée à un risque d'inondation élevé".

Le principe du pollueur-payeur confirmé par la Cour européenne de justice

Source : [Maxisciences](#), 09/03/2010

La Cour européenne de justice (CEJ) a confirmé le principe du pollueur-payeur en affirmant dans un arrêté, publié lundi, que les exploitants dont les installations sont à proximité d'une zone polluée peuvent être présumés responsables de la pollution.

Mayenne : Inondations de 1995, la commune d'Azé déboutée

Source : [Quest-France](#), 18/03/2010

Le conseil d'État a examiné mercredi le recours de la commune d'Azé et de plusieurs habitants d'un lotissement contre l'État. Après 15 ans de procédures, la réponse est sans appel : le conseil d'État a estimé que pour le moment, les habitants n'avaient pas subi de préjudices.

Pollution des fonds marins par des hydrocarbures : interprétation européenne du principe de responsabilité environnementale

Source : [Portail de l'Union Européenne](#), 18/03/2010

Par un arrêt du 9 mars 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE, anciennement Cour de justice des Communautés européennes) a précisé l'interprétation à donner au principe pollueur-payeur tel que concrétisé par la directive 2004/35/CE du 21 avril 2004, sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

VEILLE TECHNOLOGIQUE INTERNATIONALE

La veille technologique de l'IRMa fait état des évolutions techniques en liaison avec les risques majeurs.

RISQUES NATURELS

Un système d'alerte rapide pour les changements climatiques sur les cartes

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 06/01/2010

Des chercheurs de l'université d'East Anglia (UEA) au Royaume-Uni, ont développé une nouvelle méthode de mesure de l'absorption du dioxyde de carbone (CO₂) par les océans et sont parvenus à cartographier ce phénomène dans l'Atlantique du Nord. Les résultats de l'étude s'inscrivent dans le cadre du projet CARBOOCEAN financé par l'Union Européenne. Les résultats de ces recherches fourniront aux scientifiques les outils nécessaires pour réaliser des prévisions plus précises des conséquences du changement climatique sur notre planète.

Environnement : La CIA active dans la lutte contre le changement climatique

Source : bulletins-electroniques.com, 09/01/2010

Des données environnementales, recueillies notamment par le biais de satellites espions appartenant à la CIA, ont été mises à disposition de la communauté scientifique américaine dans le cadre d'un nouveau programme. Cet effort de transparence vise à aider les chercheurs dans la compréhension des changements environnementaux notamment en Arctique.

Les réponses aux catastrophes naturelles pourraient-elles venir de l'espace ?

Source : Site Internet du Parlement européen, 27/01/2010

Lors des catastrophes naturelles, les équipes de secours sont souvent gênées par le manque d'informations fiables et rapides. Le programme européen d'observation de la Terre pourrait permettre, notamment grâce à des images satellitaires, de mieux organiser leur déploiement. Il pourrait également aider à lutter contre diverses pollutions. Alors que les députés européens en débattent, l'Allemand Norbert Glante explique de quoi il retourne précisément.

En Haute-Savoie, 150 scientifiques plangent sur un instrument révolutionnaire

Source : Le Dauphiné Libéré, 29/01/2010

Conçu par le centre national d'études spatiales (Cnes) et embarqué depuis 2006 sur un satellite européen, IASI (Infrared Atmospheric Sounding Interferometer) sert principalement à établir des profils de températures et d'humidité, avec une précision d'1 degré et de 10 %. Il cartographie également l'ozone et repère les gaz qui nous enveloppent, avec des applications très concrètes comme la détection des éruptions volcaniques.

Chine : Nouvelles réglementations sur les catastrophes météorologiques

Source : bulletins-electroniques.com, 10/02/2010

La Chine a promulgué le 1er février un règlement exigeant des recherches de la part des autorités météorologiques, afin de réduire les dommages causés par les catastrophes naturelles telles que les tempêtes de sables, les blizzards, les sécheresses, les typhons et le gel. La Chine est un des pays les plus exposés aux catastrophes météorologiques et 70% des catastrophes s'y produisant sont d'origine météorologique, d'après le communiqué.

Volcans : des clichés d'éruptions à "couper le soufre"

Source : Maxisciences, 12/02/2010

Martin Rietze est l'un de ces photographes de l'extrême qui aime s'aventurer au plus près des volcans. Il capture des images d'éruptions d'une beauté artistique proche de la pyrotechnie.

Serpentine : un lubrifiant contre les séismes

Source : Le Progrès de Lyon, 17/02/2010

La serpentine est un lubrifiant présent dans le manteau terrestre, qui ralentit la vitesse des ondes propagées par les séismes. La détecter en utilisant une technique d'imagerie sismique, permettrait d'établir une cartographie en profondeur des zones riches ou pauvres en serpentine, et donc "de savoir quelle magnitude à laquelle s'attendre" et par conséquent d'organiser une évacuation des populations plus rapide

Détecteurs de séismes installés chez des particuliers dans le Sud-Ouest

Source : GoodPlanet.info, 19/02/2010

Les particuliers du Sud-Ouest de la France sont appelés à installer dans leur jardin des sismographes pour parfaire la connaissance des failles dans les Pyrénées, dans le cadre d'une étude dénommée "Pyrope", menée par l'université Paul Sabatier (Toulouse III). Ce projet sera ensuite étendu à toute la France et à l'Europe.

Télécommunication : Un nouvel outil d'information sur les catastrophes naturelles

Source : bulletins-electroniques.com, 18/03/2010

Des chercheurs de l'Institut Fraunhofer en ingénierie des systèmes et des logiciels ISST à Berlin, ont développé un système d'alerte précoce qui informe la population sur les dangers potentiels liés aux prévisions météo ou en cas de catastrophes naturelles. Les informations sont disponibles par le biais d'un "Smartphone" et sont personnalisables en fonction de l'utilisateur.

La prévision des tempêtes et orages est meilleure, mais sans fiabilité à 100 %

Source : L'Express, 24/03/2010

Les tempêtes et les orages violents sont mieux prédits qu'autrefois grâce à des observations plus nombreuses et précises et à la modélisation, mais ces nouveaux outils peuvent aussi être source d'erreurs, ont souligné des météorologues réunis cette semaine en colloque à Paris.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le prolongement du fonctionnement des centrales nucléaires allemandes en question

Source : bulletins-electroniques.com, 20/01/2010

Le prolongement de durée de vie des centrales nucléaires, qui semblait un point d'accord du nouveau gouvernement CDU/CSU-FDP, s'avère être un sujet sensible de la coalition. Trois centrales nucléaires auront bientôt produit leur contingent d'électricité et devront être arrêtées.

Allemagne : Renforcement des critères de sécurité pour une exploitation rallongée des centrales nucléaires

Source : bulletins-electroniques.com, 10/03/2010

A quelle durée d'exploitation peut prétendre une centrale nucléaire avant que les risques pour la sûreté ne soient trop élevés ? La loi allemande relative à l'énergie nucléaire (Atomgesetz) de 2002 limite actuellement cette durée à 32 ans. Cependant, la nouvelle coalition s'est prononcée pour un rallongement de l'activité des centrales à une durée d'au moins 40 ans. Aux Etats-Unis cette durée peut atteindre 60 ans, et le Ministère de l'énergie ainsi que la Commission de régulation nucléaire visent même une exploitation de 80 ans.

Création de deux nouveaux laboratoires de recherche sur la combustion et les incendies en milieu confiné

Source : Site Internet de l'IRSN, 15/03/2010

L'IRSN et le CNRS inaugurent le 16 mars 2010 deux nouveaux laboratoires communs de recherche : Cinétique chimique, combustion et réactivité (C3R) avec l'Université Lille 1 et Etude de l'incendie en milieu confiné (ETIC) avec les universités d'Aix-Marseille I et II. A cette occasion, une journée de coopération scientifique est organisée au cours de laquelle les actions de recherche communes engagées dans le but de faire progresser la sûreté des réacteurs nucléaires seront présentées.

Energie : Les exploitants de centrales nucléaires intensifient le soutien de la préservation du savoir-faire

Source : bulletins-electroniques.com, 18/03/2010

Les exploitants des centrales nucléaires allemandes E.ON, RWE, EnBW et Vattenfall ont signé un accord de coopération avec trois instituts de recherche dans le but d'intensifier leurs activités de préservation et d'extension des compétences nucléaires dans les instituts de recherche et les universités en Allemagne.

GEOSTAR : un laboratoire sous-marin prévient les tsunamis

Source : bulletins-electroniques.com, 04/01/2010

Une équipe du CSIC vient de mettre en place, à 3 300 mètres de profondeur et 60 miles du Cap Saint-Vincent, le premier laboratoire sous-marin d'Europe de détection et prévention des tsunamis : le laboratoire GEOSTAR. Situé dans le Golfe de Cadix, une zone réputée sismique (à la jonction des plaques tectoniques d'Eurasie et d'Afrique), ce laboratoire permettra la détection de séismes potentiellement responsables de tsunamis, à la fois dans la Péninsule ibérique et l'Afrique du Nord.

La prévention des feux passe par le SMS

Source : bulletins-electroniques.com, 08/01/2010

L'université d'Adélaïde (Australie), a mis au point un dispositif qui reçoit les données enregistrées par des capteurs d'incendie. Si un feu se déclare, il envoie des alertes aux autorités compétentes par message texte.

Google lance un outil de recherche des victimes

Source : Blog Le Monde, 16/01/2010

Le géant de la recherche sur Internet s'est associé au département d'Etat américain pour mettre en ligne un moteur de recherche des personnes disparues après le séisme en Haïti. Disponible en Français, Anglais et Créole, son fonctionnement est simple : deux boutons - "Je recherche quelqu'un" ou "J'ai une information sur quelqu'un" - et un formulaire à remplir afin de collecter le maximum d'informations.

Au Japon, pays habitué aux séismes, la technologie pour prévenir et secourir

Source : LeMatin.ch, 20/01/2010

Le "dispositif d'alerte anticipée" de l'Agence météorologique japonaise est un système unique au monde. Depuis octobre 2007, les messages d'alerte sont adressés aux téléphones mobiles, retransmis par les médias et diffusés par des hauts-parleurs dans les lieux publics. L'alerte peut aussi retentir dans chaque domicile, grâce à des appareils spécifiques proposés par les fabricants d'électronique, les sociétés de sécurité ou encore les gérants d'immeubles.

Nouveau matériau pour les vêtements de pompiers

Source : bulletins-electroniques.com, 01/02/2010

Les sociétés japonaises Teijin Techno Products et Hosokawa Micron ont développé un nouveau matériau à base de fibre d'aramide (contraction d'aromatic polyamide) et de nano-particules de carbone qui améliore la résistance à la chaleur des vêtements de protection des pompiers. Les deux entreprises ont travaillé ensemble à son élaboration dans le cadre d'un projet soutenu par l'Organisation pour le Développement des Energies Nouvelles et des Technologies Industrielles (NEDO).

Prévention des risques naturels : Le Lidar, outil de gestion intégrée du littoral

Source : La Gazette des Communes, des départements, des régions, N° 4/2014 du 25 janvier 2010, p. 40-41

http://www.irma-grenoble.com/05documentation/00bibliotheque_document_afficher.php?idDocument=1462

"Connaître la morphologie du littoral et son évolution est la base de la gestion des risques littoraux que constituent l'érosion et la submersion marine." Pour cela, la DRE Languedoc-Roussillon a effectué une première mondiale en recourant au Lidar (Light Detetion And Ranging) bathimétrique à une échelle

régionale. Les données permettent de connaître l'érosion du littoral et de préciser les variations de volume et l'altimétrie des cordons dunaires, données fondamentales pour la cartographie des zones inondables par submersion marine. Dans les DOM-TOM, l'outil est plébiscité. En 2009, les côtes de la Réunion, de Mayotte et des îles éparses ont été examinées au Lidar. La Martinique et la Guadeloupe devraient suivre cette année.

Nouvelle norme NF EN 15129 - Janvier 2010 : Dispositifs antisismiques

Source : [AFNOR](#), 02/02/2010

Cette nouvelle norme couvre la conception de dispositifs installés dans des structures situées en zone sismique. Elle spécifie les exigences fonctionnelles et les règles générales de conception en situation sismique, les caractéristiques des matériaux, les exigences de fabrication et d'essai ainsi que les exigences de l'évaluation de la conformité, d'installation et de maintenance.

Vars (Hautes- Alpes) : Un nouveau système de déclenchement des avalanches, sans explosif

Source : [Le Dauphiné Libéré](#), 10/02/2010

La société TAS (Technologie alpine de sécurité) commercialise actuellement un nouveau système de déclenchement d'avalanche radiotéleguidé depuis le cockpit d'un hélicoptère, en mélangeant deux portions d'hydrogène et une portion d'oxygène. Mélange que l'on fait exploser au-dessus de la zone jugée accidentogène grâce à une élingue de 25 mètres. Cet appareil vient d'être testé dans le col de Vars.

Haïti, nouvelles images de COSMO-SkyMed

Source : [bulletins-electroniques.com](#), 12/02/2010

Suite au récent séisme survenu à Haïti, le système de satellites d'observation de la Terre a observé le lieu du désastre. La première image remonte au 14 janvier 2010, soit à peine deux jours après la tragédie. Les images recueillies constituent une source d'informations importante pour l'évaluation des dégâts et des déformations provoqués par le tremblement de Terre.

Imagina 2010 : la simulation 3D de la rupture du barrage du Chatelot (Pays de Montbéliard) primée

Source : [LeMoniteur.fr](#), 15/02/2010

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et la SEM Numérica ont remporté au salon Imagina 2010 à Monaco le 1er prix dans la catégorie "Meilleure maquette territoriale 3D" (Landscape and Territories). Il s'agit d'un film de simulation 3D consacré à la gestion des risques, avec la simulation d'une rupture de barrage et de crue sur un territoire.

Lancement du satellite GOES-P

Source : [Métro France](#), 10/03/2010

Le 4 mars 2010, la Nasa (agence spatiale américaine) a lancé GOES-P, un satellite géostationnaire de dernière génération. Les satellites "GOES sont essentiels pour les prévisions de conditions météorologiques dangereuses car ils surveillent les changements atmosphériques rapides responsables des ouragans, des tornades, des inondations et d'autres situations dangereuses".

Sécurité civile : La géolocalisation assiste les pompiers de la Haute-Garonne dans leurs interventions

Source : La Gazette des Communes, des départements, des régions, N° 10/2020 du 8 mars 2010, p. 36

Les pompiers du service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de la Haute-Garonne ont participé pendant deux ans à un projet baptisé "Filonas" (Firemen Intervention Localisation And Navigation System). Ce système permet de guider les pompiers à distance, dans des locaux très enfumés, sans visibilité, mais aussi de les localiser afin de les secourir. [En savoir plus : http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/61384.htm](http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/61384.htm)

Alpes-Maritimes : En cas de catastrophe, les Azuréens prévenus par SMS

Source : Maville.com, 31/03/2010

D'ici 2012 les Alpes-Maritimes, comme le reste du territoire national, vont se doter d'un système d'information d'urgence permettant de contacter individuellement chaque habitant. Le Gestionnaire d'Alerte Locale Automatisée (GALA) est un logiciel qui permet d'informer, par messages téléphoné, télécopié ou adressé par courrier électronique, voire SMS une information à plusieurs correspondants simultanément.

Crues : pour mieux les prévoir le Cemagref développe des outils

Source : bulletins-electroniques.com, 30/03/2010

Depuis une vingtaine d'années, les travaux des chercheurs du Cemagref ont permis de réaliser des progrès importants, tant en termes de fiabilité qu'au niveau du délai de prévision des crues. Les services opérationnels en charge de la prévision des crues disposent aujourd'hui d'outils, non seulement de plus en plus précis mais qui couvrent plus largement le territoire national.

Recherche sur la vulnérabilité urbaine dans les pays andins

Source : bulletins-electroniques.com, 01/04/2010

Le programme PACIVUR (Programme andin de formation et de recherche sur la vulnérabilité en milieu urbain), est une contribution à une meilleure connaissance de la vulnérabilité urbaine de trois pays andins : la Bolivie, l'Equateur et le Pérou. La vulnérabilité est à comprendre comme la difficulté des villes à anticiper et à faire face à des phénomènes physiques ou anthropiques (séismes, inondations, glissements de terrain, incendies, explosions, pollutions, etc.) susceptibles de causer des dommages, à leur résister et à récupérer après leur survenue.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous propose quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet, en matière de réglementation. Pour consulter l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),

[Article] - [Territorialisation ou déterritorialisation du risque ? Analyse comparative et critique de la procédure de réalisation des P.P.R.N.P.](#)

[Ansel, Romain](#) - [Guerrouah, Ouarda](#) - [Martin, Brice](#) - [With, Lauriane](#) (Riséo 2010-1)

Le système français de prévention des risques majeurs s'appuie, notamment, sur le zonage réglementaire des Plans de Prévention des Risques (PPR). Depuis leur instauration dans le cadre de la loi Barnier de 1995, plus de 8 000 communes françaises en ont été dotées. Réalisé dans le cadre du programme franco - allemand A.N.R. - D.F.G. "Transrisk", cet article se propose d'effectuer un bilan critique des PPR "naturels" et de leur impact sur les territoires et leurs acteurs.

[Rapport] - [Rapport annuel de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2009](#)

[Autorité de Sûreté Nucléaire \(ASN\)](#) (2010, Paris : Autorité de Sûreté Nucléaire)

L'année 2009 a été, comme les années précédentes, assez satisfaisante dans le domaine des installations nucléaires. Cependant elle a été marquée par deux incidents de niveau 2 liés à la criticité, l'un dans l'usine MELOX à Marcoule et l'autre dans l'Atelier de technologie du plutonium (ATPu) à Cadarache. Dans le domaine du nucléaire de proximité, l'ASN note en 2009 un progrès en radiothérapie par rapport aux années précédentes, même si la situation des centres de radiothérapie demeure hétérogène.

[Plaquette d'information] - [Sécurité des barrages et des digues](#)
[Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer / Direction générale de la Prévention des risques](#) (2009, 4 p,)

Cette plaquette présente la législation en matière de sécurité des barrages et les divers acteurs qui exploitent les ouvrages hydrauliques.

[Livre] - [Droit et politiques de l'environnement](#)

[Petit, Yves](#) (2009, Paris : La Documentation française, 199 p,)

Développement durable, OGM, lutte contre l'effet de serre, biodiversité... du local au mondial, le défi environnemental est désormais omniprésent dans les politiques publiques. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce nouvel ouvrage s'efforce à une présentation globale, tout à la fois pédagogique et scientifique, du droit et des politiques de l'environnement avec ce concept important que constitue désormais le droit de l'environnement, prégnant dans la plupart des décisions territoriales, tant au niveau local que national ou européen. Au sommaire : I/ Principes du droit de l'environnement. II/ Politiques et acteurs. III/ Domaines et enjeux.